



Le Caillou Blanc



Guide de la crèche municipale



NOUMEA
VILLE DE NOUMEA

Sommaire

3 Historique

4 L'équipe

6 Admission

7 Tarifs et règlement intérieur

8 Arrivée et départ de l'enfant

9 Maladie

10 Repas, collations et menus types

11 Journée type

16 Temps forts de l'année

Historique

La crèche « Le Caillou Blanc » a vu le jour le 1^{er} décembre 1997 grâce à l'association des supers femmes de Tindu.

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Nouméa a validé le 31 décembre 1999 la reprise par le CCAS de la gestion directe de cette structure. Elle est alors devenue au 1^{er} février 2000 la première crèche municipale de Nouvelle-Calédonie.



Elle a un agrément pour accueillir 20 enfants en crèche et dispose également de 2 places en halte-garderie.

La crèche municipale est un lieu d'éveil, de stimulation et d'encouragement favorisant le développement harmonieux des enfants sur le plan physique, affectif et intellectuel ainsi que leur épanouissement.

L'équipe



Sandra LOPES
*Chef du service
enfance et coéducation*



Jessica CRUSSARD
*Adjointe au chef du service
Responsable de la crèche*



Catherine DOKUNENGO
*Assistante
maternelle*



Catherine HNAMANO
*Assistante
maternelle*



Marie-Michèle FAMAÏ
*Assistante
maternelle*



Marie-Pascale PULUIUEVA
*Assistante
maternelle*



Marie-Yolande SOUENON
*Assistante
maternelle*



Jeanine BOANEMOA
cuisinière

L'équipe éducative est constituée de 8 professionnelles :

■ **Une chef de service**, chargée de mettre en œuvre la politique de l'enfance de la ville de Nouméa et de superviser le service enfance et coéducation.

■ **Une adjointe à la chef de service**, éducatrice de jeunes enfants, chargée sous l'autorité de la chef de service et de la direction du CCAS, de gérer la crèche. Elle soutient l'équipe, élabore et met en place le projet d'établissement de la structure.

■ **Une cuisinière**, diplômée du CAP cuisine. Elle prépare les repas des enfants en respectant les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

■ **5 assistantes maternelles** : 4 diplômées du CAP petite enfance et 1 en cours de validation. Elles sont chargées, sous l'autorité de la responsable de la crèche, de veiller au bien être des enfants, de répondre à leurs besoins et de favoriser le respect du rythme de chacun.



Admission

L'admission des enfants à la crèche se fait en fonction des places disponibles, selon des critères :

Les parents doivent impérativement être Nouméen et soit :

- avoir leur résidence principale sur la presqu'île de Ducos,
- ou travailler sur la Presqu'île de Ducos.

Lors de l'inscription, les parents doivent remplir :

- une fiche de renseignements : identité, adresse, numéro de téléphone (domicile et lieu de travail où ils peuvent être joints en cas de problème concernant leur enfant),
- une acceptation du règlement intérieur,
- une décharge parentale en cas d'hospitalisation en urgence,
- une autorisation parentale pour les sorties extérieures organisées par la crèche.

Ils doivent également :

- présenter le carnet de santé de l'enfant afin de vérifier que ses vaccinations sont à jour,
- fournir un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité délivré par le médecin de l'enfant (le BCG est obligatoire pour l'entrée en collectivité).



Tarifs

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS

Les tarifs sont adoptés par délibération du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Nouméa.

Ils sont actualisés au 1^{er} janvier de chaque année selon l'évolution du dernier indice des prix de service publié au JONC au 1^{er} juillet de l'année précédente. Ils sont affichés dans le bureau de l'adjointe au chef du service.

Il existe trois tarifs en fonction des revenus des parents, la pièce justificative demandée est l'avis d'imposition des deux parents.

À titre indicatif les tarifs 2013 sont :
1^{er} tarif : 37 200 F
2^e tarif : 47 800 F
3^e tarif : 58 500 F

La crèche municipale fournit les couches biodégradables aux enfants en échange d'un forfait mensuel de 4 600 F ou un forfait mensuel propreté de 1 100 F.

Une adhésion de 200 F est demandée lors de l'inscription.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la crèche municipale « le Caillou Blanc », précise les engagements et les responsabilités réciproques des parents et de la structure concernant l'accueil des enfants.

Il est cosigné par les parents et le chef de service de la structure et un exemplaire sera remis aux parents. La crèche conserve une acceptation du règlement intérieur.

Arrivée de l'enfant

L'enfant doit arriver propre à la crèche après avoir pris son petit-déjeuner.

Les parents doivent transmettre au personnel toutes les informa-

tions utiles le concernant afin de permettre à l'enfant de passer une bonne journée à la crèche.

À son arrivée, l'enfant est inscrit dans un registre de présence.

Départ de l'enfant

L'enfant est remis propre aux parents.

Le personnel apporte aux parents tous les renseignements concernant le déroulement de la journée de leur enfant à la crèche : activités proposées, participation de leur enfant, acquisitions...

Le personnel est également à la disposition des parents pour toutes les

questions sur leur enfant ou l'organisation de la crèche.

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de fermeture et de prévenir en cas de retard exceptionnel, afin de rassurer l'enfant. Il est rappelé que des retards répétés et non justifiés peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30

Départ définitif de l'enfant

■ Lorsqu'un enfant quitte définitivement la crèche, les parents doivent le signaler par écrit au moins 1 mois avant la date prévue de départ.

■ En cas de déménagement hors de la presqu'île de Ducos ou d'un changement du lieu d'activité professionnelle, l'enfant ne sera plus

prioritaire et sa place ne pourra pas être conservée au sein de la crèche. Les parents doivent trouver un autre mode de garde pour la rentrée suivante.

Des dérogations peuvent néanmoins être accordées en fonction de chaque situation pour l'année en cours.

Maladie

■ Pour préserver les enfants présents dans la structure, tout enfant atteint de maladie contagieuse (gastro-entérite, rougeole, varicelle, oreillons, rubéole, scarlatine, impétigo, herpès, poux et gale principalement) ne pourra pas être accueilli. À son retour, il devra présenter un certificat médical de non-contagion.

■ En cas de maladie, il est demandé aux parents d'administrer eux-mêmes le traitement médical à leur enfant le matin et le soir.

■ Si l'enfant est malade, les parents sont avertis et, selon la gravité, appelés à venir chercher leur enfant.



Repas et collations

Les enfants bénéficient de repas adaptés à leurs besoins alimentaires et à leur âge.

Les menus sont affichés et tenus à la disposition des parents qui en expriment la demande.

Menus types

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Collation tartine de chocolat – Yop/eau	Collation tartine de fromage – jus/eau	Collation céréales – lait/eau	Collation tartine de confiture – Yop/eau	Collation tartine de Chocolat – jus/eau
Repas Bébé purée de légumes/jambon – yaourt vanille eau	Repas Bébé purée de légumes/agneau – compote fruits eau	Repas Bébé purée de légumes/mahi-mahi – fromage blanc eau	Repas Bébé purée de légumes/bœuf – compote fruits eau	Repas Bébé purée de légumes/jaune d'œuf – yaourt aux fruits eau
Repas Moyens Grands crudités – tarte aux légumes – yaourt vanille eau et pain	Repas Moyens Grands crudités – agneau aux vermicelles – fruit eau et pain	Repas Moyens Grands crudités – gratin de poisson – fromage blanc eau et pain	Repas Moyens Grands bœuf au riz espagnol – fruit eau et pain	Repas Moyens Grands Haché de bœuf frit (tâtes) aux légumes – yaourt aux fruits eau et pain
Goûter cake banane/choco – jus et eau	Goûter crêpes roulées à la fraise – Yop et eau	Goûter cake à la pomme – lait et eau	Goûter glace vanille/biscuits – Yop et eau	Goûter cake au citron – jus et eau

Un référent pour chaque enfant

La référente est là pour préserver la base de sécurité chez l'enfant, elle va créer une relation privilégiée avec celui-ci en dehors de la vie familiale. La référente servira d'interlocutrice privilégiée entre l'enfant, la famille et les collègues.

A la crèche, il y a deux référentes pour le groupe des bébés, deux référentes pour le groupe des moyens et une référente pour le groupe des grands.

Journée type à la crèche

Chaque enfant accueilli à la crèche bénéficie d'un cahier de transmission où le personnel note à chaque moment de la journée les informations importantes : repas, sieste, changes, jeux, etc.

De 6h45 à 7h45 : accueil des enfants et des parents

Nous accordons beaucoup d'importance au temps d'accueil. En effet, c'est de cet échange que dépendra la journée de l'enfant. La séparation doit toujours être verbalisée à l'enfant ainsi nous rendons le parent et l'enfant acteurs par les gestes et la parole. Le personnel joue un rôle d'écoute auprès du parent afin de recevoir les informations importantes mais surtout un rôle d'accompagnateur en aidant le parent et l'enfant à se séparer le mieux possible. Pour éviter le sentiment d'abandon, il est essentiel que le parent exprime à l'enfant son départ de la crèche.



Pour conclure : d'un bon accueil découle généralement une bonne journée.

7h45 : lavage des mains et installation pour la collation du matin

Nous sommes soucieux des règles d'hygiène à la crèche et nous portons une importance haute à transmettre ces règles d'hygiène aux

enfants accueillis. Aussi, le lavage des mains est un rituel organisé systématiquement avant chaque prise de repas ou collation.

8h : collation du matin

Il nous a semblé important et nécessaire de conserver la collation du matin. Cependant, la collation du matin est légère et ne remplace en aucun cas « un vrai petit-déjeuner ». La collation est composée d'une tartine de pain avec confiture ou beurre

ou chocolat à tartiner ou miel ou fromage en fonction des jours de la semaine et du déjeuner proposé le même jour. Elle est servie avec un verre de jus de fruit ou un verre de lait.

8h30 : change et passage aux toilettes pour les plus grands

Le change est un moment privilégié pour l'enfant, c'est un moment d'échange individuel avec l'adulte, c'est parfois un moment de jeu où il découvre son corps par le toucher ou la parole.

Il nous semble essentiel de respecter la pudeur de chaque enfant lors de ces moments en verbalisant nos gestes, notre objectif lors de ce moment est le bien-être de l'enfant.

9h : séparation des groupes et début des activités dirigées

Le jeu est essentiel dans le développement de l'enfant et dans la construction de l'individualité de sa personnalité.

Tout est activité, à tous les moments de la journée, l'enfant se construit par et à travers le jeu.



Nous proposons des jeux et activités adaptés à l'âge de chaque enfant. Ces activités vont favoriser le développement moteur et cognitif de l'enfant, mais également l'imagination, l'éveil, le plaisir, l'exploration, la découverte et la socialisation. La semaine de l'enfant est rythmée par un thème pour chaque jour, ainsi :

- le lundi est dédié à l'atelier cuisine avec la préparation d'un gâteau par les enfants.
- le mardi est placé sous le signe des activités manuelles.
- le mercredi est rythmé par les chants, musiques et danses.
- le jeudi nous réveillons leurs corps avec la motricité.
- le vendredi ont lieu les séances de lecture.

10h30 : lavage des mains et début du repas pour les bébés

11h : repas pour les groupes des moyens et grands

Le repas est d'abord un moment de plaisir, d'échanges et de découvertes.

Il est demandé aux enfants de goûter à l'ensemble des aliments proposés mais nous ne les forçons pas à manger ni à finir leur assiette.

Les enfants doivent respecter quelques règles de socialisation comme rester assis tout au long du repas, ne pas crier, attendre que leurs camarades finissent leur assiette pour manger leur dessert etc. Le repas est un moment d'appren-



tissage et d'acquisition d'une certaine autonomie.

Nous souhaitons que ce moment soit assimilé à un moment convivial et d'échanges.

11h30 : change et passage aux toilettes pour les plus grands

12h : sieste

Le moment de la sieste est un moment de détente et de repos indispensable pour chaque enfant.



12h30 à 14h45 : levée progressive des enfants

Change et/ou passage aux toilettes.
Jeux libres



14h45 : lavage des mains et installation pour le goûter

15h : goûter

Le goûter de l'après-midi permet aux enfants de tenir jusqu'au dîner, il sera donc plus conséquent que la collation du matin.



15h30 : jeux libres à l'extérieur



16h30 : change et passage aux toilettes

16h30 - 17h30 : arrivée des parents et nettoyage de la crèche

Comme l'accueil, le départ des enfants est un moment privilégié. L'enfant retrouve son parent et doit quitter la structure dans laquelle il est parfois resté entre 8 heures et 10 heures.



Temps forts de l'année

À la crèche, l'année est rythmée de divers événements et manifestations :

Janvier : tirage des rois à l'occasion de l'épiphanie. C'est l'occasion pour les enfants de confectionner des couronnes lors des activités manuelles et ensuite de manger la fameuse galette des rois.

Février : les enfants s'habillent de leur plus beau costume pour fêter le Carnaval et manger des beignets de Carnaval.



Avril : Pâques : les cloches passent à la crèche et apportent à chaque enfant des chocolats lors d'une chasse à l'œuf dans le jardin.

Mai - Juin : Fête des mères et fêtes des pères : les enfants réalisent des cadeaux pour leurs parents. Une fête est organisée à la crèche où les pa-

rents et grands-parents sont conviés pour y déguster un goûter festif et se voir offrir leur cadeau confectionné par leur enfant.

Octobre : les thèmes des activités en cette période sont les sorcières, les fantômes et les citrouilles, car Halloween est de retour à la crèche.

Décembre : a lieu la journée de Noël. Cette journée est l'occasion pour les enfants de préparer un spectacle et le présenter à leurs parents. Ensuite, un spectacle est offert aux enfants présents, le père Noël fait son apparition avec ses nombreux cadeaux et enfin enfants, parents, et grands-parents partagent un goûter festif.



Les anniversaires : chaque anniversaire d'enfant est célébré à la crèche. La journée commence par la réalisation d'un gâteau le matin par les autres enfants lors de l'activité cuisine. Puis au goûter de 15h, l'enfant concerné souffle ses bougies et se voit offrir un cadeau réalisé par ses camarades de la crèche. Les parents sont invités à venir à 15h pour assister à l'anniversaire de leur enfant.



Visite de l'école maternelle : à la fin d'année, les enfants scolarisables à la rentrée suivante participent à la visite des écoles du secteur avec les nounous de la crèche. Cette matinée à l'école leur permet de se familiariser avec leur futur environnement et ainsi de mieux préparer la future rentrée scolaire.

La maison de la nature et maison municipale de quartier de Tindu : les enfants de la crèche participent aux manifestations de la maison de la nature.

Éveil psychomoteur : deux fois par mois, un intervenant en éveil psychomoteur intervient à la crèche. Ce moment permet aux enfants de stimuler leur motricité et de découvrir des notions spatiales telles que « en dessous, au dessus, à pieds joints, sauter, par-dessus, par-dessous, etc. ».



Les sorties à la médiathèque : moins de 3 ans. La crèche participe chaque année, la médiathèque municipale de Rivière-Salée organise des matinées « bouquins câlins » et « musicâlines » pour les enfants de



Sortie à l'aquarium des lagons avec le groupe des grands de la crèche.



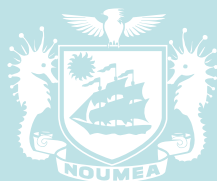
Pour conclure, le projet d'établissement sur lequel s'appuie l'équipe est le garant de notre éthique professionnelle.

La crèche municipale se veut un lieu adapté aux enfants de 3 mois à 6 ans, favorisant leur développement cognitif, moteur et affectif. Elle est encadrée par des professionnelles soucieuses du respect du rythme et des besoins propres à chacun.

Ne l'oublions pas : « *l'enfant est une personne !* »*

* Françoise DOLTO





VILLE DE NOUMEA

Crèche municipale Le Caillou Blanc

11 rue Auguste Demene - Tindu
BP 17394 - 98862 Nouméa Cedex

Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 17h30 en continu

Tél./Fax : 28 80 28

mairie.ccas@ville-noumea.nc

sandra.lopes@ville-noumea.nc

www.ville-noumea.nc/ccas


noumea.nc
ma ville en un clic